

**VILLE DU FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 MAI 2022**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Procurations : 6  
Votants : 19*  
**PRESENTS**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

MM. LAGARRIGUE Pierre - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

**ABSENTS**

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris  
M. BELMONTE ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine  
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine  
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. MENDONÇA Anny.  
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. DAURE Nicolas

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme LAFARGUE Claudine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**2022-34 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé le lancement du marché de rénovation énergétique de l'école maternelle.

Cette opération vise à réduire les consommations énergétiques, à améliorer l'inertie thermique du bâtiment et le confort des occupants.

Ce projet a bénéficié de subventions de l'Etat de la Région et certainement du Département.  
Les travaux sont prévus cet été et cet automne 2022.é

Le marché public, élaboré par M. Patrick FRYDMAN, architecte, a été mis en ligne sur la plateforme du groupe LA DÉPÊCHE. La date de remise des offres était fixée au lundi 16 mai 2022.

Une commission a pu se réunir juste avant le conseil municipal en présence de M. FRYDMAN afin d'examiner les offres proposées par les entreprises pour chacun des lots et entendre les explications et propositions de l'architecte.

M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner ainsi lot par lot quelle est l'entreprise susceptible d'être retenue. Les offres présentées sont indiquées en € HT.

**LOT 1 : ETANCHEITE**

Ont répondu :

- MSP ETANCHEITE	35 267,00 €
- ETANCHEITE GARONNAISE	66 723,01 €
- CDS	68 881,40 €

Pour ce lot 1, l'architecte a souligné que deux offres celles d'Etanchéité Garonnaise et de CDS proposaient un prix deux fois supérieur à l'estimation initiale.

La troisième offre, celle de MSP Etanchéité, légèrement supérieure à l'estimation ne proposait pas de garanties suffisantes en termes de référence et de capital pour être retenue pour ce type de chantier.

M. FRYDMAN a donc proposé de déclarer ce lot infructueux. M. le Maire propose à son tour de suivre cet avis.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES**

- MPAC 31	7 388,00 €
- JEAN LAFFORGUE	6 235,50 €
- MENUISERIE ANTRAS	9 198,63 €

Pour ce lot 2, seule l'entreprise MPAC 31 propose des menuiseries disposant d'aluminium laqué ou PVC plaxé.

En raison de la qualité technique de l'offre de MPAC 31, il propose de retenir l'offre de MPAC 31 d'un montant de 7 388,00 €.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**LOT 3 : BARDAGE BOIS EXTERIEUR**

- ECO ET AVENIR BOIS	35 968,00 €
----------------------	-------------

L'offre de cette entreprise étant très supérieure à l'estimation initiale de l'architecte il est proposé de déclarer ce lot 3 infructueux. Des choix devront être faits dans le traitement ou le remplacement du bardage.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**LOT 4 : FILMS SUR VITRAGE**

- GLASTINT XAMACA	17 868,00 €
- VELAY TINT CONCEPT	12 287,00 €
- GSDI	16 512,00 €

Trois offres ont été déposées pour ce lot 4. La proposition de l'entreprise VELAY TINT CONCEPT comprend un vitrage non transparent et se trouve écartée de ce fait.

La proposition GLASTINT est privilégiée par rapport à celle de GSDI car la garantie pièce et main d'œuvre de cette société permettra d'assurer une meilleure longévité au vitrage posé.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**LOT 5 : ESPACES VERTS**

Pour ce lot 5, aucune réponse n'ayant été reçue, il est proposé de le déclarer infructueux.

Une réflexion devra être engagée pour savoir si ce type de travaux ne peut pas être effectué en régie ou avec des partenaires locaux. Le choix des essences pour les haies devra être étudié avec attention.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## LOT 6 : PLATRERIE ISOLATION

- PLATRES GARONNAIS 27 384,27 €

Pour ce lot 6, une seule offre a été déposée en mairie, celle de PLATRES GARONNAIS.

Cette offre respectant l'enveloppe budgétaire dévolue à ce lot et proposant des prestations de qualité, M. le Maire propose de la retenir pour un montant de 27 384,27 €

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## LOT 7: ELECTRICITE

- ECD 15 830,06 €
- SPIE 17 700,00 €

Pour ce lot 7, deux offres ont été reçues en mairie. ECD se classe première sur les critères de prix et de qualité technique.

M. le Maire propose donc de retenir la proposition d'ECD pour un montant de 15 830,06 €.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## LOT 8 : CHAUFFAGE CLIMATISATION

- PYRE THERM 54 752,14 €
- CIEUTAT SEILHAN 56 913,98 €
- ADECOTHERM 49 104,69 €

Pour le lot chauffage climatisation, trois offres ont été déposées.

La proposition d'ADECOTHERM est composée d'une pompe à chaleur qui ne dispose pas de la puissance requise pour chauffer ou rafraîchir le bâtiment. Elle est donc écartée.

Les deux autres offres incluent des pompes à chaleur de puissance conforme au cahier des charges. Toutefois l'offre de PYRE THERM propose des unités intérieures murales alors que l'offre de CIEUTAT SEILHAN inclut des gainables et des plafonniers plus adaptés à des classes avec de vastes espaces à chauffer ou rafraîchir.

M. le Maire propose donc de retenir l'offre de CIEUTAT SEILHAN d'un montant de 56 913,98 €.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

M. le Maire rappelle que les travaux se déroulant dans une école, ils doivent être réalisés durant les vacances scolaires. Il a demandé à l'architecte de veiller au strict respect du calendrier.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Elections :** M. le Maire rappelle aux élus que les élections législatives ont lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Il les invite à s'inscrire au sondage destiné à déterminer les créneaux de permanence des assesseurs.

La séance est levée à 19H20.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	PROCURATION A M. FRONTEAU Joris
M. BELMONTE José	PROCURATION A Mme LAFARGUE Claudine
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A Mme CAPOUL Sabine
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	PROCURATION A Mme MENDONÇA Anny
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. DAURE Nicolas